

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **02 juin 2021 à 16 h 00** à partir de vidéoconférence.

Étaient présents Mesdames Andrée Brosseau, Denise Godin-Dostie, Jocelyne Bishop Ménard et Monsieur Christian Thauvette ainsi que Messieurs Jacques Legault secrétaire et Claude Madore trésorier, tous formant quorum sous la présidence de la présidente Madame Andrée Brosseau.

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2347-06-21 Ouverture de l'assemblée

Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous et déclare la présente séance ouverte sans public le tout en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 du Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

La présente séance sera diffusée sur le site Internet des deux municipalités dans les jours suivants.

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

D'accepter et d'ouvrir la présente séance sans public.

ADOPTÉE

2348-06-21 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 02 juin 2021.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 05 mai 2021
4. Approbation des comptes à payer au 02 juin 2021
5. Varia
6. Parole à l'assistance
7. Levée de l'assemblée ordinaire du 02 juin 2021

ADOPTÉE

2349-06-21 Approbation du procès-verbal du 05 mai 2021

**Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop-Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 05 mai 2021.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2350-06-21 Approbation des comptes à payer au 02 juin 2021

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 02 juin 2021 au montant total de 96 374.81\$ à savoir les chèques numéro 4290 à 4304 pour un montant de 62 664.17\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 33 710.64\$.

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2351-06-21 Levée de l'assemblée ordinaire du 02 juin 2021

**Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 02 juin 2021 soit levée à 16 h 06

ADOPTÉE

Andrée Brosseau, présidente

Jacques Legault, secrétaire